

Délibération du 16 Décembre 2022

délibération **N°2022-71 C**

objet **Exercice budgétaire 2023 – Ouverture anticipée des crédits d'investissement – Budget principal et budget annexe « centre de tri de Chambéry »**

- Date de convocation : le 09 décembre 2022
- Date de publication : le 23 décembre 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 09 décembre 2022 s'est réuni le 16 décembre 2022 à 14 h 30 salle de réunion du 2^{ème} étage de l'UVETD, 336 Rue de Chantabord, 73000 CHAMBERY et en visio.

**Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 18, Nombre de votants : 24
- Etaient présents : 19**

Collectivité représentée	NOM Prénom
	RAUCAZ Christian
	VIGUET-CARRIN Françoise
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEUX Arthur
Communauté d'Agglomération Grand Lac	BARBIER Marie-Claire
	GRANGE Yves
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	VEUILLET Christophe
Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche	BRUNIER Thierry
Communauté de Communes des Versants d'Aime	VIBERT Christian
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	AUGEM Jean-Michel
	PERRIER Jean-Claude
	VARESANO José

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 3

DRIVET Jean-Marc donne pouvoir de vote à GRANGE Yves
SIMON Christian donne pouvoir de vote à VARESANO José
BURNIER-FRAMBORET Frédéric donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

Délégués participant en visio de droit commun : 3

GIRARD Marc ; AMET Yannick ; SPIGARELLI Lucien.

Délégués excusés : 7

DAL BIANCO Serge ; THEVENON Raphaël ; SARTORI Walter ; JOLY Max ; RUFFIER-LANCHE René ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian.

Délégués absents : 8

BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; GRILLAUD Laurent ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; DANIS Georges ; FRAISSARD Jean-Claude ; GUIGUE Thibault.

Délibération du 16 Décembre 2022

délibération **N°2022-71 C**

objet **Exercice budgétaire 2023 – Ouverture anticipée des crédits d'investissement – Budget principal et budget annexe « centre de tri de Chambéry »**

Monsieur Christian RAUCAZ, Vice-Président délégué aux finances, expose la nécessité de l'ouverture anticipée des crédits d'investissement sur l'exercice 2023 pour le budget principal et le budget annexe "centre de tri de Chambéry".

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise, qu'en dehors des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget et des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, une autorisation du Comité Syndical est obligatoire pour procéder à des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif.

Afin de réaliser les dépenses d'investissement indispensables au bon fonctionnement des sites industriels, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2023, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires.

Sont notamment concernés les projets suivants :

- Valorisation de la chaleur fatale (budget principal)
- Mise en conformité du traitement des fumées / BREF (budget principal)
- Phase transitoire ECT (budget annexe centre de tri Chambéry)
- Nouveau centre de tri (budget annexe centre de tri Chambéry)

Cette ouverture anticipée de crédits d'investissement peut être portée à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre du budget de l'exercice précédent.

Les ouvertures de crédits détaillées ci-dessous constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2023, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

Il est donc proposé d'autoriser les dépenses d'investissement du syndicat dans la limite des crédits par articles et chapitres budgétaires précisée ci-dessous :

Budget général	Budget 2022	Limite autorisée	Ouverture anticipée 2023
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	305 060,90 €	76 265,23 €	50 000,00 €
2111 - Terrains	6 000 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €
2182 - Matériel de transport	200 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
2183 - Matériel informatique	101 503,18 €	25 375,80 €	25 000,00 €
2188 - Autres immobilisations	474 096,49 €	118 524,12 €	100 000,00 €
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	6 775 599,67 €	1 693 899,92 €	125 000,00 €
2313 - Immob. en cours (constructions)	5 000 000,00 €	1 250 000,00 €	1 000 000,00 €
2315 - Immob. en cours (installations, matériel)	5 311 777,02 €	1 327 944,26 €	1 000 000,00 €
2318 - Immob. en cours (autres)	770 869,00 €	192 717,25 €	150 000,00 €
238 - Avances et acomptes versés	515 607,48 €	128 901,87 €	100 000,00 €
Chap. 23 - Immobilisations en cours	11 598 253,50 €	2 899 563,38 €	2 250 000,00 €
Total dépenses investissement	22 242 114,07 €	4 669 728,52 €	2 425 000,00 €

Budget annexe "centre de tri Chambéry"	Budget 2022	Limite autorisée	Ouverture anticipée 2023
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	300 000,00 €	75 000,00 €	50 000,00 €
2111 - Terrains	1 650 000,00 €	412 500,00 €	400 000,00 €
2135 - Installations générales	567 869,28 €	141 967,32 €	135 000,00 €
2183 - Matériel informatique	4 859,80 €	1 214,95 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations	69 270,92 €	17 317,73 €	15 000,00 €
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	2 292 000,00 €	573 000,00 €	550 000,00 €
2313 - Immob. en cours (constructions)	1 200 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
2315 - Immob. en cours (installations, matériel)	1 500 000,00 €	375 000,00 €	375 000,00 €
2318 - Immob. en cours (autres)	801 040,10 €	200 260,03 €	200 000,00 €
Chap. 23 - Immobilisations en cours	3 501 040,10 €	875 260,03 €	875 000,00 €
Total dépenses investissement	6 093 040,10 €	1 523 260,03 €	1 475 000,00 €

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant la date de vote du budget primitif 2023 postérieure au 1^{er} janvier 2023 et le besoin de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement du syndicat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'ouverture anticipée des crédits d'investissement sur l'exercice 2023 pour le budget principal et le budget annexe "centre de tri de Chambéry" dans la limite des montants détaillés ci avant.

Le Secrétaire de séance,
Arthur BOIX-NEVEU

La Présidente,
Marie BENEVEISE


